CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-20 PRIX DE VENTE DU LOTISSEMENT « LE CHAMP DES ALOUETTES » – NANTEUIL : CORRECTION MATÉRIELLE
Rapporteur : Didier JOLLET

Monsieur le vice-président explique que le prix de vente du lotissement de NANTEUIL a été fixé par délibération n°DE-2020-03-08 du 26 février 2020.
Or, bien que les prix de vente au m² soient corrects, une erreur matérielle figure dans cette délibération, concernant le prix de vente TTC du lot 11. L'office notarial nous demande de corriger cette erreur afin de permettre la signature de l'acte de vente.

Il est rappelé qu'au regard de l'ensemble des dépenses et des recettes, les prix de vente ont été fixés à 43,70€HT/m² soit 52,44€TTC/m² pour les lots 1-2-3-4-15 (lots mieux exposés) et un prix de vente à 39,39€HT/m² soit 47,27€TTC/m² pour les lots 5 à 14.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe),
Vu la délibération n°DE-2018-03-07 du 27 mars 2018,
Vu la délibération n°DE-2020-03-08 du 26 février 2020,

Considérant qu'il convient de rectifier l'erreur matérielle afin que la signature de l'acte de vente puisse intervenir,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE VALIDER le prix de vente des parcelles comme énoncé ci-dessous ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à la vente des parcelles.

LOT N°	Base de calcul HT	M² cessibles	Prix de vente HT	TVA sur marge	Prix de vente TTC
1	43,70 €	681	29 759,70 €	20%	35 711,64 €
2	43,70 €	571	24 952,70 €	20%	29 943,24 €
3	43,70 €	555	24 253,50 €	20%	29 104,20 €
4	43,70 €	563	24 603,10 €	20%	29 523,72 €
5	39,39 €	522	20 561,81 €	20%	24 674,94 €
6	39,39 €	530	20 876,93 €	20%	25 053,10 €
7	39,39 €	540	21 270,83 €	20%	25 525,80 €
8	39,39 €	642	25 288,66 €	20%	30 347,34 €
9	39,39 €	449	17 686,31 €	20%	21 224,23 €
10	39,39 €	450	17 725,70 €	20%	21 271,50 €
11	39,39 €	402	15 834,78 €	20%	19 001,74 €
12	39,39 €	402	15 834,78 €	20%	19 001,74 €
13	39,39 €	490	19 301,31 €	20%	23 162,30 €
14	39,39 €	545	21 467,79 €	20%	25 762,15 €
15	43,70 €	433	18 922,10 €	20%	22 706,52 €

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

